

Titre du papier :
Fédérations de chasseurs de France : quelle contribution à la politique européenne et nationale de développement des territoires ruraux ?

Auteur(s) Laurent COURBOIS
Affiliation du ou des auteurs (s) Fédération Nationale des Chasseurs
Coordonnées Fédération Nationale des Chasseurs

13 rue du Général Leclerc

92130 Issy-les-Moulineaux



**Colloque SFER "Chasse, Territoires et Développement durable
Outils d'analyse, enjeux et perspectives "**

25, 26 et 27 mars 2008 – ENITAC CLERMONT-FERRAND, France

L'Europe met actuellement en place sa politique de développement durable des zones rurales, avec des objectifs fondamentaux relatifs à la compétitivité de l'activité agricole et forestière, à la gestion des terres et de l'environnement ainsi qu'à la qualité de la vie et à la diversification des activités dans ces zones, pour 2007 – 2013. Le Plan Stratégique National de Développement rural ¹ et la loi sur le développement des territoires ruraux (dite " Loi DTR ") reflètent la volonté de la France de donner de nouvelles perspectives au développement rural ². Dans ce contexte, les fédérations de chasseurs et l'ONCFS peuvent être des acteurs importants, catalyseurs d'une dynamique de développement des territoires, contribuant au soutien ou au maintien des activités agricoles et forestières.

Un certain nombre de rapports ou de monographies³ consacrent la contribution du monde la chasse au développement rural :

Sur le plan social, la chasse est pratiquée par 1.4 millions de licenciés, fédérés au sein de 70.000 associations, constituant le premier réseau associatif du monde rural.

Sur le plan environnemental, la gestion des populations de grand gibier avec les acteurs agricoles et forestier, qui représente près de 50 Millions d'€ chaque année. La chasse se distingue des autres activités de loisir du fait que 86 % des chasseurs déclarent mener des actions d'aménagement des territoires.

Sur le plan économique, selon une enquête CSA menée en 2006, la chasse génèrerait 2,2 milliards d'€, 23.000 emplois directs et indirects générés dans la filière amont et aval. Le budget moyen du chasseur s'élève à 1580 €, permettant le développement d'une filière chasse très dynamique .

Les Lois Chasse 2000 et 2003 et 2005 sont venues amplifier les réalisations qui sont confiées aux fédérations en matière de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats et renforcer son statut d'acteur important de la ruralité. Le commerce du gibier est entièrement libéré.

Dans ce contexte, la Fédération Nationale des Chasseurs mène un projet sur deux années, pour analyser et dynamiser la contribution des fédérations de chasseurs de France à la mise en œuvre de la politique européenne et nationale en matière de développement des territoires ruraux.

Une synthèse d'opérations pilotes dans lesquelles les fédérations de chasseurs et leur monde associatif ont été vecteurs de développement rural pour la période 2000-2006, sera présentée.

Des éléments méthodologiques pour dynamiser la contribution des fédérations de chasseurs au développement des territoires ruraux sera également détaillé en guise de conclusion.

¹ Plan Stratégique National de développement rural 2007-2013, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 7 novembre 2005

² Loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux

³ Rapport du Conseil Economique et Social, Réinventer la Chasse au XXIème Siècle, Victor Scherrer, 2002